

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2019—2023 IME LES RIVES DU LOT



Site du Landié



Ecole de Bias



Site des 3 Ponts



Villa Arnautis



UEMA—école Simone Veil



Villa Eysses



BIENVENUE A L'IME LES RIVES DU LOT



L'IME Les Rives du Lot :

59 places

59

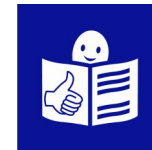


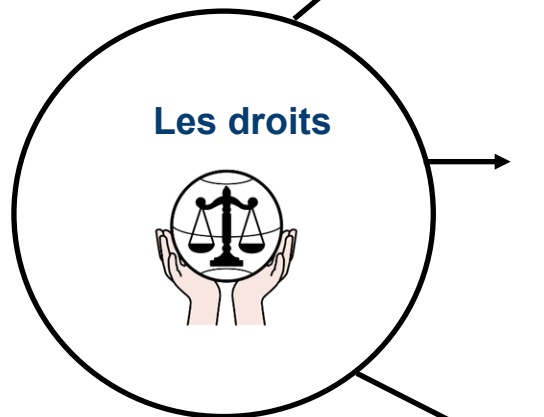
Géré par l'Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion (ALGEEI)



Ce document :

- Est simplifié pour une information accessible à tous.
- Définit les règles de fonctionnement de l'IME.
- Définit les droits et devoirs du jeune et de sa famille.





Le respect

- Dans les relations
- Toutes les décisions sont prises avec l'accord du jeune et de sa famille.

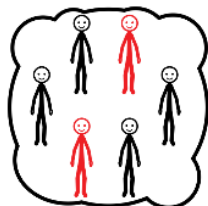


Le droit à la pratique d'une religion



La pratique religieuse ne doit pas gêner le fonctionnement de l'IME.

Participation à la vie sociale



Possibilité de participer à la commission repas, au conseil de la vie sociale (CVS) et comité des fêtes.



Les WC, salles de bains et les chambres sont **des lieux privés**. Personne n'y rentre sans accord.

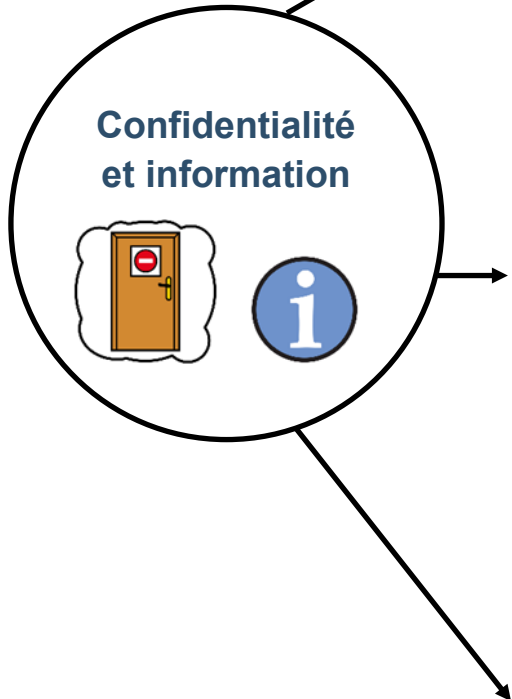
La vie affective et sexuelle

Les relations d'amitié et d'amour doivent être avec l'accord de chacun.


Il faut avoir un comportement adapté. Les relations sexuelles sont interdites dans l'IME.

Le droit à l'image


Photos et films sont pris avec l'accord écrit du jeune, sa famille et l'équipe.




Le dossier du jeune est confidentiel.



Il peut être consulté sur demande écrite.

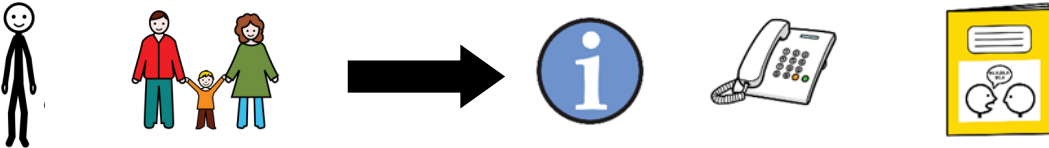


L'équipe est tenue à l'obligation de discrétion concernant le jeune et sa famille.



L'équipe médicale est tenue au secret professionnel.

Le jeune et sa famille sont informés de tout évènement le concernant.





L'équipe écoute, observe et réagit aux comportements des jeunes.

L'équipe prévient les risques liés à l'environnement.

L'équipe est formée aux gestes de secours et manipulation des extincteurs.

Contrôle fréquent des installations, des véhicules et de l'IME.

Différentes actions garantissent la bienveillance.

Les affaires personnelles sont sous la responsabilité du jeune.



Le téléphone portable peut être utilisé avec l'accord de l'équipe.



Il faut éviter d'apporter argent, bijoux et écrans à l'IME.



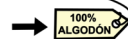
+s

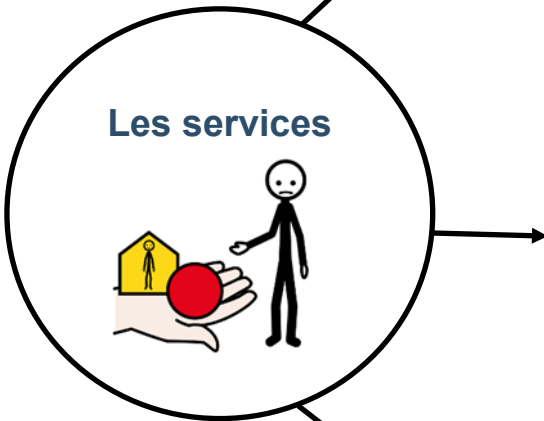


Les animaux personnels sont interdits.



Le nom du jeune doit être écrit sur tous les vêtements, sac à dos, trousse de toilettes. En cas de perte ou de vol, l'IME n'est pas responsable.





Personnalisation des actions

Tous les jeunes accueillis ont un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) revu et évalué chaque année en fonction des besoins et attentes du jeune et de sa famille.



L'équipe s'engage avec l'accord de la famille à rencontrer les personnes extérieures à l'IME qui accompagnent le jeune.



Les relations famille / IME se font grâce au cahier de liaison, par téléphone, lors de rencontres (entretiens, réunions, autres).



Les sorties sur la journée ou plusieurs jours (transfert) sont financées par l'IME.



Si la famille le souhaite, elle peut participer financièrement à la coopérative scolaire.

Il peut être demandé aux familles d'amener et / ou récupérer leur enfant à l'IME lors des sorties.



Entrée et sortie de l'IME



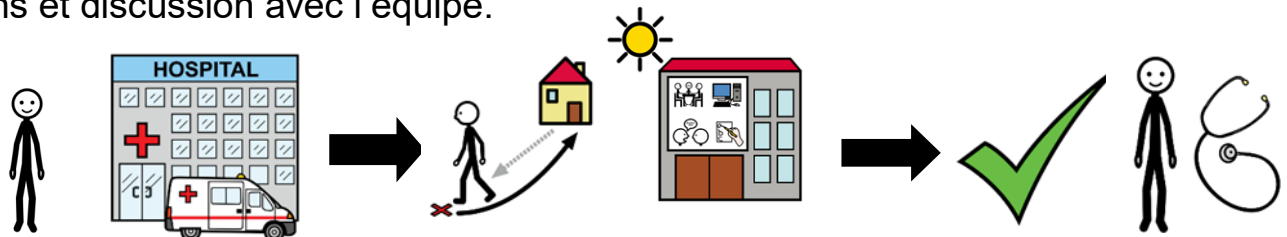
La réorientation dans un autre établissement est possible à la demande du jeune et de sa famille.



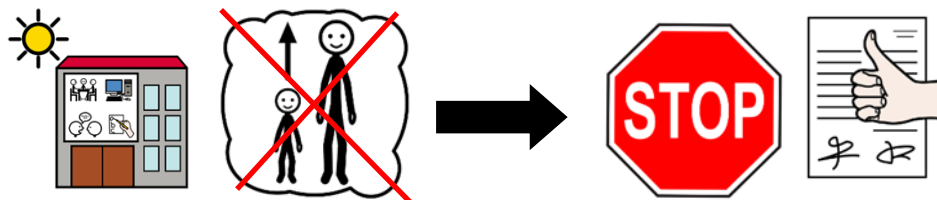
Si l'IME ne peut plus accueillir le jeune à cause de problèmes de locaux ou de maladies (épidémie), le jeune rentre à la maison.



Si le jeune est hospitalisé, le retour du jeune se fera avec accord des médecins et discussion avec l'équipe.





Si l'IME ne peut plus répondre à sa mission avec un jeune, le contrat est arrêté.




Le transport
collectif matin et soir
par taxi ou véhicule
de l'IME

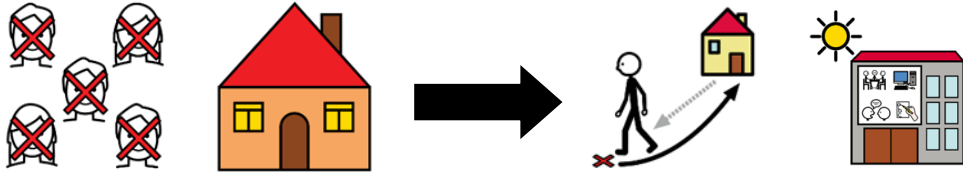


Respect du lieu et des horaires de ramassage. 
Le transport ne peut pas attendre. 

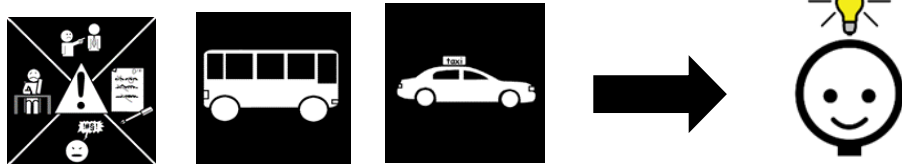
En cas d'absence, informer le transport au plus tôt.

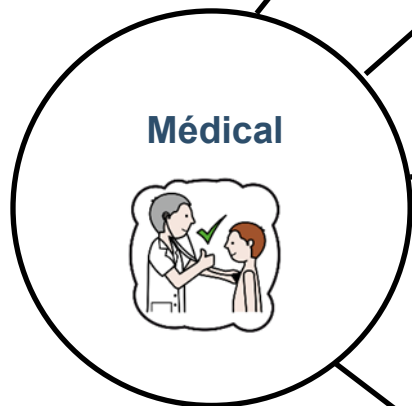


Si personne ne peut accueillir le jeune, il est raccompagné à l'IME.

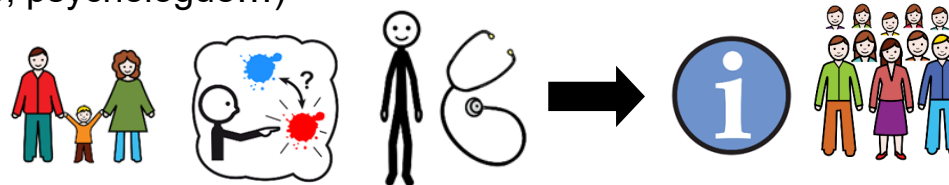


Si problème dans le transport, l'IME s'engage à chercher une solution avec le jeune et sa famille.





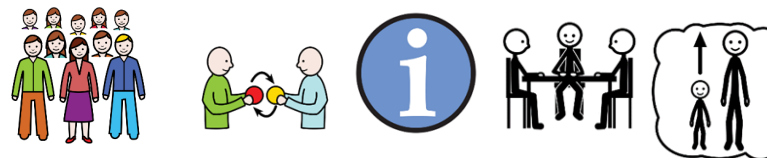
La famille choisit son médecin traitant et informe l'équipe des soins extérieurs (orthophonie, psychologue...)



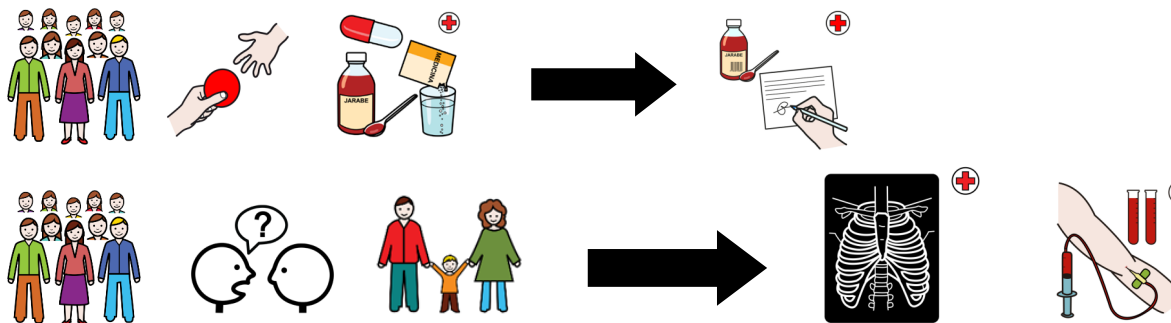
Le jeune a un dossier médical et une fiche d'urgence.

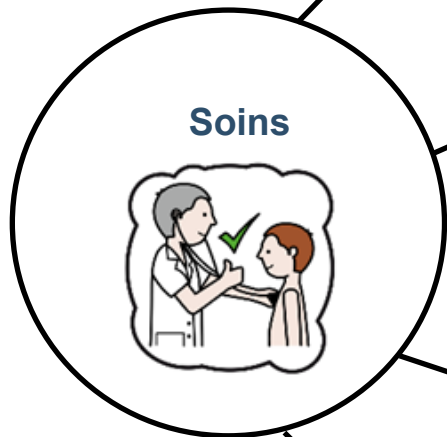


L'équipe échange les informations médicales et éducatives nécessaires à l'accompagnement du jeune.



L'équipe assure les soins et donne les médicaments sur ordonnance à l'IME. Elle peut demander à la famille des examens ou des bilans médicaux.





Les médicaments

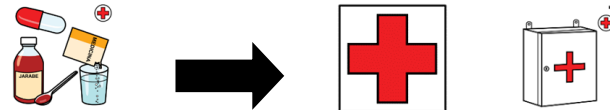
Traitement prescrit obligatoirement par un médecin.

Copie de l'ordonnance obligatoire.

Les médicaments ne doivent pas être dans les sacs des jeunes. Ils doivent être donnés aux chauffeurs ou accompagnateurs.



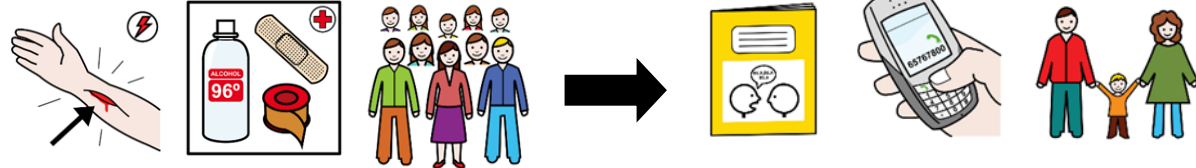
Les médicaments sont sécurisés à l'infirmerie ou dans des armoires fermées à clés.



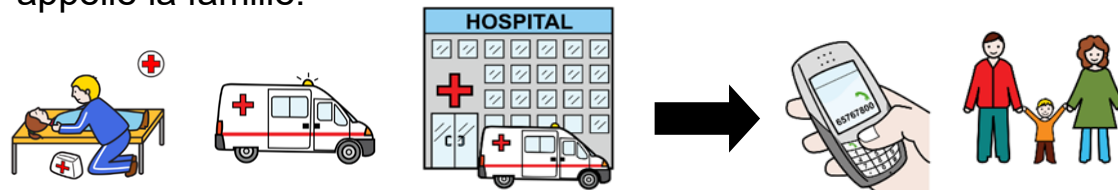
Les médicaments sont préparés en pharmacie.

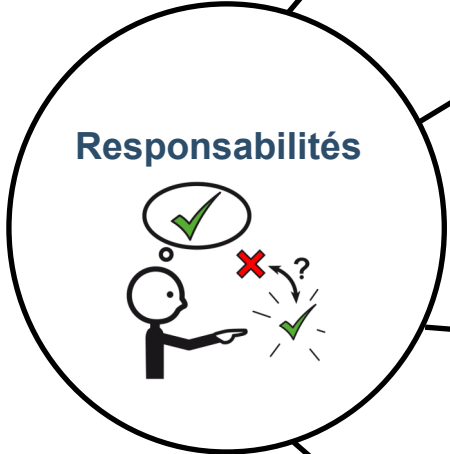


Si blessure légère, soin fait par l'équipe, information faite par écrit ou par téléphone à la famille.



Si blessure grave, appel au 15, l'équipe accompagne le jeune à l'hôpital et appelle la famille.





L'ensemble de l'équipe de l'IME a une formation et un diplôme pour travailler et un casier judiciaire vierge.



Aucune sanction ne sera donnée à un professionnel qui signalera des mauvais traitements.

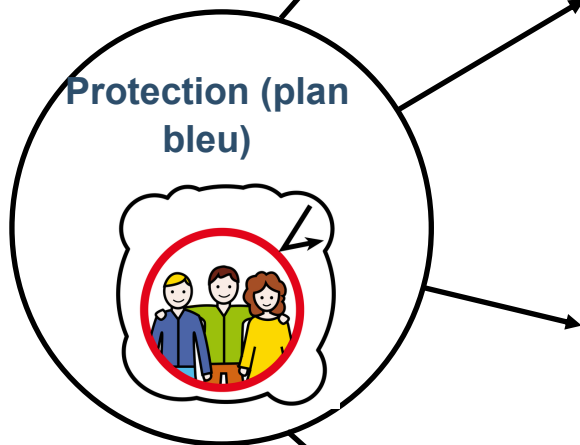


L'IME a une assurance pour son fonctionnement et les activités pour les jeunes.

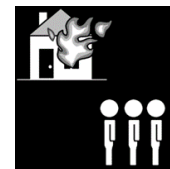


La famille doit donner une assurance de responsabilité civile pour le jeune chaque année.





L'IME a des alarmes incendies et des extincteurs. Des exercices d'évacuations sont faits 2 fois par an avec les jeunes.



Des plaquettes d'informations contre les risques d'attentats sont affichées dans les halls d'entrée sur les sites.

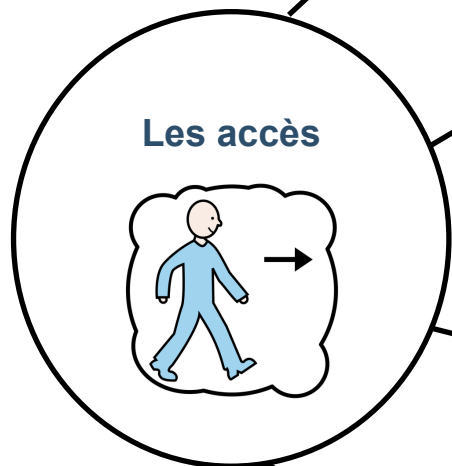


La sécurité alimentaire est garantie par un laboratoire indépendant.

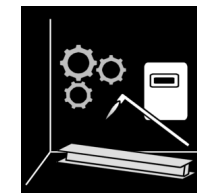
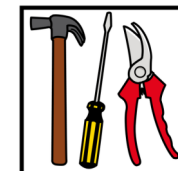
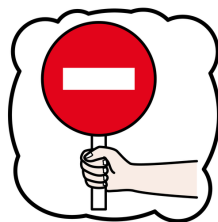


Respect du matériel et des locaux. La responsabilité civile individuelle peut être engagée.

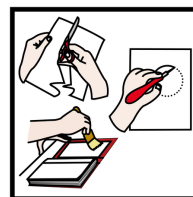




Les cuisines et les locaux techniques sont interdits d'accès.

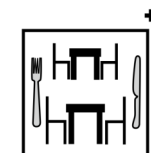
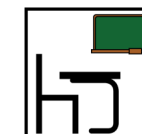


Les bureaux et les lieux d'activités ne sont accessibles qu'en présence du professionnel.



Le jeune a accès:

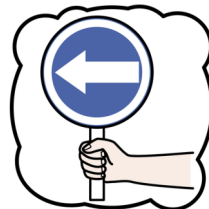
- aux bâtiments éducatifs,
- aux espaces extérieurs,
- aux réfectoires.



Un parking est attenant à chaque site. Certaines places sont réservées aux véhicules de l'IME.

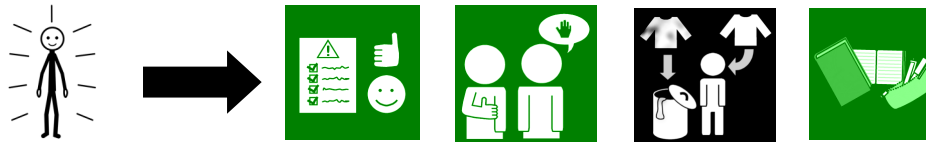


Les obligations des jeunes et des familles

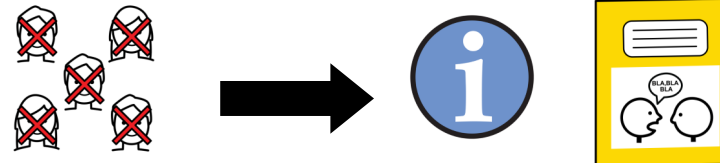


La famille et le jeune doivent respecter:

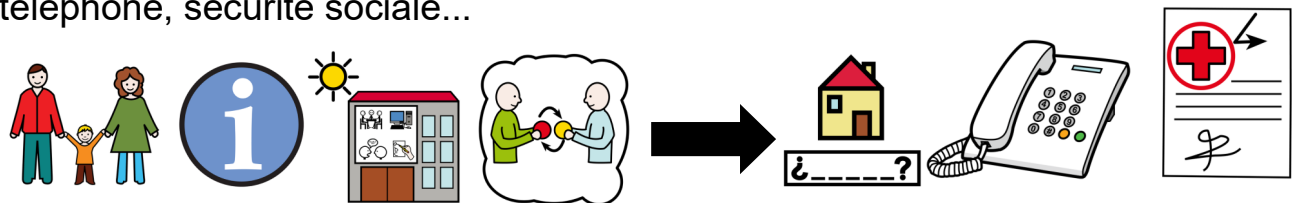
- Le projet personnalisé d'accompagnement et le contrat de séjour.
- Les règles de vie de l'établissement (horaires, calendrier d'ouverture).
- Les autres jeunes et l'équipe.
- Les règles élémentaires d'hygiène et de propreté (tenue correcte, soins d'hygiène corporelle).
- Les biens et les équipements individuels et collectifs.



Toute absence doit être signalée, et si possible, avec demande écrite à la direction.



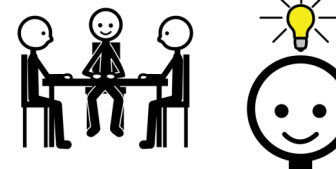
La famille doit communiquer à l'établissement tout changement: adresse, téléphone, sécurité sociale...



Les obligations des jeunes et des familles



Si les engagements ne sont pas respectés, la direction organise une rencontre pour trouver une solution.



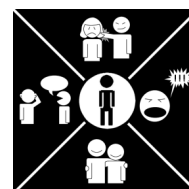
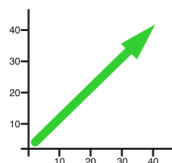
Dans la mesure de ses capacités, le jeune doit apprendre à respecter les autres et le matériel.



Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'IME.



En cas de problèmes de comportements récurrents, des solutions sont recherchées.



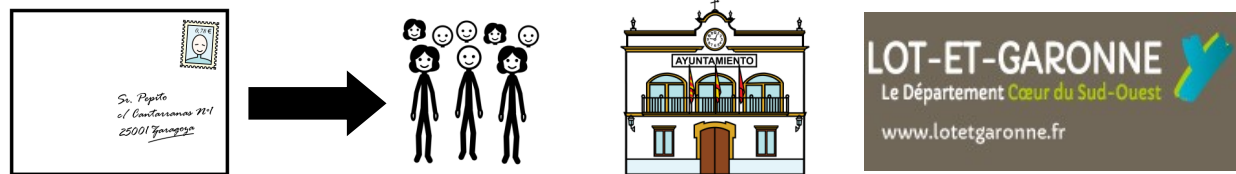
Si non respect
des droits



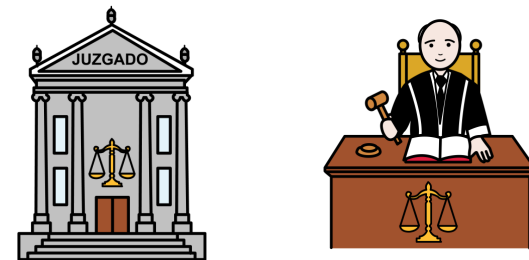
S'adresser à la direction en prenant rendez-vous par téléphone, mail ou par courrier.



S'adresser à la personne qualifiée choisie par le Président du Conseil Départemental qui se trouve dans le livret d'accueil.



S'adresser à la justice.



Les pictogrammes utilisés dans ce livret proviennent pour la majorité de la banque de pictogrammes espagnols **ARASAAC** (portail aragonais de la communication améliorée et alternative).

Ils sont la propriété de CATEDU sous licence Creative Commons et ont été créés par Sergio Palao pour CATEDU (<http://catedu.es/arasaac/>).

D'autres pictogrammes font partie de la banque **SCLERA**.

Toute édition ou publication de ces matériels à des fins commerciales est interdite.